

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE GROSSES-ROCHES

**1<sup>ER</sup> MARS 2021**

**PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire** tenue par le Conseil de la municipalité de Grosses-Roches le 1<sup>er</sup> mars 2021 à 19 h 30 par voie de conférence téléphonique.

Présences :

Madame Victoire Marin, mairesse  
Monsieur Sylvain Tremblay, conseiller au siège # 2  
Madame Sonia Bérubé, conseillère au siège # 3  
Monsieur Serge Leblanc, conseiller au siège # 4  
Madame Nicole Côté, conseillère au siège # 5  
Monsieur Carol Fournier, conseiller au siège # 6

Absent :

Monsieur Dominique Ouellet, conseiller au siège # 1

Les membres présents par conférence téléphonique forment quorum. La séance est tenue sous la présidence de madame Victoire Marin, mairesse. La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Linda Imbeault est aussi présente à la conférence téléphonique.

La présente assemblée est enregistrée et sera diffusée sur le site WEB de la municipalité.

**OUVERTURE**

L'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente d'assemblée.

ORDRE DU JOUR
---------------

**Assemblée ordinaire du 1<sup>er</sup> mars 2021**

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption des procès-verbaux;
4. Administration générale;
  - 4.1 Approbation des comptes à payer et des chèques émis;
  - 4.2 Autorisation de paiement de facture Tétra Tech pour projet rues du Rosaire et St-Jean au montant de 528.89 \$;
  - 4.3 Résolution pour entériner l'achat d'une pompe submersible à la centrale de pompage de l'eau potable;
  - 4.4 Résolution confirmant l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local;
  - 4.5 Demande de M. Claude Desjardins pour réduction de facture suite au bris de la borne-fontaine lors de son déneigement;
  - 4.6 Autorisation de vente pour défaut de paiement de taxes – transmission de la liste des propriétés à la MRC de La Matanie;

- 4.7 Paiement facture des Entreprises G. Ouellet pour changer panneau électrique centrale de pompage;
  - 4.8 Paiement facture FQM service de génie pour travaux pavage rues Mgr Ross et Saint-Jean;
  5. Faire pression auprès de la Commission scolaire pour faire changer le bassin pour les élèves de Grosses-Roches vers l'école de Sainte-Félicité;
  6. Suivi de dossier pour le projet de réfection des rues du Rosaire et Saint-Jean;
  7. Suivi de dossier agrandissement du garage municipal pour bureau;
  8. Suivi de dossier sur la mise à jour de la Politique Municipalité amie des aînés;
- 
9. Demande du Comité de Développement pour appui au projet des Grands Jardins du 733;
  10. Demande d'appui de la Ville de Matane auprès des bailleurs de fonds afin de réaliser le projet de Complexe aquatique de Matane;
  11. Demande d'appui aux municipalités pour la décentralisation du système de santé en région;
  12. Résolution approuvant les rapports de l'an 3 et 4 des objectifs du schéma de couverture de risque en matière sécurité incendie de la MRC de La Matanie;
  13. Suivi du pont sur les terres publiques;
  14. VARIA
  15. Correspondance (voir pièces jointes s'il y a lieu)
  16. Période de questions
  17. Ajournement de la séance au 15 mars 2021 à 19h00 pour la présentation des états financiers 2020 par le comptable et le suivi des Grands Jardins 733.

**2021-03-30**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Madame Victoire Marin, présidente d'assemblée et mairesse, fait la lecture de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

**QUE** soit adopté l'ordre du jour de la présente séance tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification si tous les membres du Conseil sont tous présents et renoncent à la documentation 72 heures à l'avance.

**ADOPTÉE**

**2021-03-31**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 1<sup>ER</sup> FÉVRIER 2021**

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> février 2021;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : SERGE LEBLANC

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

**QUE** le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> février 2021.

**ADOPTÉE**

**2021-03-32    APPROBATION DES MONTANTS PAYÉS ET À PAYER POUR  
LA PÉRIODE DU 2 FÉVRIER AU 1<sup>ER</sup> MARS 2021**

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

**QUE** les paiements des comptes inscrits au registre des chèques pour le compte courant pour la période du 2 février au 1<sup>er</sup> mars 2021, pour un montant de 56,789.54 \$ numérotés consécutivement de 3636 à 3647 pour les chèques de payes et de 5762 à 5800 pour les chèques courants inclusivement sont approuvés.

**ADOPTÉE**

**2021-03-33    AUTORISATION DE PAIEMENT FACTURE – TETRA TECH QI  
INC. – PROJET PAVAGE ET CONDUITES RUES ST-JEAN ET  
DU ROSAIRE – FACTURE # 60694216**

IL EST PROPOSÉ PAR : CAROL FOURNIER

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

**QUE** le Conseil municipal approuve la dépense et le paiement de la facture suivante, à savoir :

- Tetra Tech QI inc. # 60694216– 528.89 \$  
Coordination technique, démarrage du mandat, visite des lieux, conception préliminaire, estimation des coûts, assistance technique pour préparation d'une demande d'aide financière.

**QUE** le montant autorisé pour le mandat par la résolution 2020-07-113 est de 6 450.00 \$.

**QUE** les dépenses à ce jour incluant la présente facture sont de 5 990.00 \$, donc au 1<sup>er</sup> mars 2021 le budget est respecté.

**QUE** si le projet reçoit l'aide financière souhaitée, cette dépense sera incluse dans le 5 % des dépenses autorisées avant-projet.

**ADOPTÉE**

**2021-03-34    RÉOLUTION POUR ENTÉRINER L'ACHAT D'UNE POMPE  
SUBMERSIBLE**

Considérant qu'une pompe à la station de pompage de l'eau potable s'est brisée;

Considérant que la municipalité doit toujours avoir deux pompes en service;

Considérant l'urgence de l'achat;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : SONIA BÉRUBÉ

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

**QUE** le Conseil municipal entérine la décision de l'achat de la pompe submersible pour la station de pompage de l'eau potable pour une somme de 4 190.70 \$ plus les frais de transport de la compagnie Dicker.

QUE ladite dépense sera payée à même le surplus accumulé.

**ADOPTÉE**

**2021-03-35    RÉSOLUTION PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL**

Considérant que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 80 146 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2020;

Considérant que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

**QUE** la Municipalité de Grosses-Roches informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

**ADOPTÉE**

Le conseiller monsieur Serge Leblanc se retire des délibérations concernant le prochain point considérant que cela touche un membre de sa famille.

**2021-03-36    MODIFICATION DU MONTANT POUR LA FACTURE DE CLAUDE DESJARDINS PORTANT LE NUMÉRO 6097**

IL EST PROPOSÉ PAR : NICOLE CÔTÉ

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal accepte de modifier la facture # 6097 au nom de Claude Desjardins pour le bris d'une borne-fontaine en enlevant un montant de 486.72 \$ et les intérêts sur ladite facture afin de tenir compte de la dépréciation de la borne-fontaine qui avait plus de 40 ans.

**ADOPTÉE**

**2021-03-37    ÉTAT DES IMMEUBLES À ÊTRE VENDUS POUR NON-PAIEMENT DES TAXES**

IL EST PROPOSÉ PAR : SERGE LEBLANC

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

**QUE** le Conseil municipal de Grosses-Roches ordonne à la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à l'article 1023 du Code municipal, de transmettre avant le vingtième jour de mars 2021, au bureau de la Municipalité régional de comté de La Matanie, l'état des immeubles qui devront être vendu pour taxes municipales et/ou scolaires non payées.

**QUE** la directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à retirer du présent état tout immeuble dont le propriétaire aura acquitté, au plus tard le 19 mars 2021 à 16 heures, les taxes 2018-2019 et les intérêts dus sous forme de chèque certifié, monnaie légale ou dépôt direct dans le compte de la municipalité ou tout immeuble dont le propriétaire aura fourni les preuves qu'il acquittera les sommes dues durant l'année.

**QUE** la directrice générale et secrétaire-trésorière sera tenue d'envoyer une lettre par courrier recommandé informant le propriétaire que sa propriété sera vendue pour taxes impayées.

**QUE** la directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à enrichir si ces immeubles se rendent en vente pour taxes en juin prochain pour et au nom de la Municipalité de Grosses-Roches, pour le montant des taxes municipales et scolaires auquel seront ajoutés les intérêts et les frais.

#### **ADOPTÉE**

#### **2021-03-38    AUTORISATION DE PAIEMENT FACTURE ENTREPRISES G. OUELLET – PANNEAU ÉLECTRIQUE STATION POMPAGE – FACTURE # 25727**

IL EST PROPOSÉ PAR : CAROL FOURNIER

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

**QUE** le Conseil municipal approuve la dépense et le paiement de la facture suivante, à savoir :

- Les Entreprise G. Ouellet # 25727– 10 099.40 \$  
Panneau électrique centrale de pompage

QUE ladite dépense sera payée à même le surplus accumulé.

#### **ADOPTÉE**

#### **2021-03-39    AUTORISATION DE PAIEMENT FACTURE – FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS – PROJET PAVAGE RUES ST-JEAN ET MGR ROSS – FACTURE # 2578**

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

**QUE** le Conseil municipal approuve la dépense et le paiement de la facture suivante, à savoir :

- Fédération Québécoise des Municipalités # 2578 – 2 935.59 \$  
Préparation de plans et rédaction de devis

Cette facture sera remboursée avec une partie de l'aide financière de la TECQ 2019-2023.

## ADOPTÉE

### 2021-03-40 DEMANDE À LA COMMISSION SCOLAIRE DES MONTS-ET-MARÉES D'OFFRIR LE TRANSPORT SCOLAIRE À PARTIR DE LA MAISON POUR LES ENFANTS DE GROSSES-ROCHES QUI FRÉQUENTENT L'ÉCOLE DE SAINTE-FÉLICITÉ

IL EST PROPOSÉ PAR : SERGE LEBLANC  
ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

**QUE** le Conseil municipal de Grosses-Roches demande à la Commission scolaire des Monts-et-Marées de permettre aux enfants de Grosses-Roches qui fréquentent l'école de Sainte-Félicité d'avoir droit au transport scolaire à partir de la maison au même titre que les enfants qui fréquentent les autres écoles.

## ADOPTÉE

**Suivi de dossier pour le projet de réfection des rues du Rosaire et Saint-Jean.**  
Considérant que la municipalité souhaiterait déposer une demande d'aide financière dans le Programme PAVL du nouveau volet « soutien » et que la réalisation de plans et devis doit être incluse dans la demande.

Le Conseil municipal demande à la directrice générale de demander des offres de services détaillées à la firme Tetrateck et de génie de la FQM pour les tâches suivantes :

- les relevés;
- les plans et devis définitifs;
- les documents d'appel d'offres;
- la demande d'aide financière;
- ainsi que l'étude géotechnique par un Laboratoire de sols.

Quand la municipalité aura une évaluation des coûts, elle déposera une nouvelle programmation dans la TECQ pour la réalisation de plans et devis.

### **Suivi de dossier agrandissement du garage municipal.**

La firme d'ingénierie est passée, il reste à finaliser les plans et sortir les coûts.

### **Suivi du dossier de la mise à jour de la politique MADA.**

Un questionnaire sera distribué aux personnes de 60 ans et plus au mois de mars pour connaître les besoins.

### 2021-03-41 DEMANDE D'APPUI DE LA VILLE DE MATANE POUR LE COMPLEXE AQUATIQUE DE MATANE

**CONSIDÉRANT QUE** la piscine municipale de la ville de Matane a été construite en 1967;

**CONSIDÉRANT QUE** cet équipement profite, en vertu d'une entente des infrastructures supralocales, à l'ensemble des citoyens de la MRC de La Matanie, soit plus de 21 000 habitants;

**CONSIDÉRANT QUE** cette infrastructure est désuète et qu'elle ne répond plus aux besoins de la population;

**CONSIDÉRANT QUE** l'état de la piscine actuelle est très précaire;

**CONSIDÉRANT QUE** la piscine municipale accueille environ 40 000 utilisateurs annuellement;

**CONSIDÉRANT QU'**une interruption des services de cette infrastructure serait dommageable pour l'initiation des jeunes enfants aux sports aquatiques et pour la relève;

**CONSIDÉRANT QU'**une interruption des activités de la piscine aurait un impact important sur la pratique d'activités physiques pour les nombreuses personnes âgées qui fréquentent cette infrastructure;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Matane souhaite construire un nouveau complexe aquatique répondant aux normes actuelles et aux besoins de sa population (familles, adultes, enfants et âgés);

**CONSIDÉRANT QUE** cette infrastructure est essentielle pour maintenir la vitalité des clubs sportifs aquatiques (Club Nautilus et club Les Capitaines du Cégep de Matane) qui ont représenté notre région de façon remarquable à l'échelle du Québec et du Canada dans les dernières années;

**CONSIDÉRANT QU'**une augmentation importante de l'achalandage est envisagée avec la venue du nouveau complexe aquatique;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Matane et la MRC de La Matanie ont toutes deux évoqué, dans leur planification stratégique respective, qu'elles souhaitaient offrir un milieu de vie attractif afin d'attirer des familles et des travailleurs qualifiés;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de complexe aquatique n'a pas été retenu dans le Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur du Québec.

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY  
ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

**QUE**, le Conseil municipal de Grosses-Roches appui la Ville de Matane dans ses différentes auprès des bailleurs de fonds afin de réaliser le projet de Complexe aquatique de Matane.

**ADOPTÉE**

**2021-03-42    DEMANDE POUR LA DÉCENTRALISATION DES SOINS DE SANTÉ**

**CONSIDÉRANT** que la centralisation de nos soins de santé a rendu notre système rigide et lent.

**CONSIDÉRANT** que les effets de la centralisation se font sentir sur l'accessibilité aux soins de santé de proximité et locaux.

**CONSIDÉRANT** que nous sommes témoins des conséquences de la centralisation dans notre ville.

**CONSIDÉRANT** que 750 médecins de toutes les régions du Québec se sont mobilisés pour demander la décentralisation de notre système de santé.

**CONSIDÉRANT** que toutes ces démarches visent à établir les bases d'une gouvernance locale solide et efficiente qui va donner accès en région à l'ensemble des soins médicaux de base sans aucune discrimination.

**CONSIDÉRANT** que ces 750 médecins ont émis 4 recommandations peu coûteuses, simples et rapides à mettre en place qui ont été transmises au Ministre de la Santé et des services sociaux cet été, soit :

- Le rétablissement d'un poste d'administrateur décisionnel local pour chaque centre hospitalier de soins.
- Le rétablissement d'un poste décisionnel de Directeur des Services Professionnels (DSP) local pour chaque centre hospitalier.
- Le rétablissement d'un Conseil des Médecins, Dentistes et Pharmaciens (CMDP) local pour chaque centre hospitalier.
- Le rétablissement d'une Table des chefs locale réunissant tous les chefs de département d'un centre hospitalier.

**CONSIDÉRANT** que la gestion de la crise sanitaire nécessite une flexibilité et une réactivité qui manque à notre système de santé centralisé.

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : NICOLE CÔTÉ

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

**QUE** le Conseil municipal de Grosses-Roches appui les 4 recommandations émises par le Regroupement québécois des médecins pour la décentralisation des soins de santé.

QUE le Conseil municipal de Grosses-Roches demande au gouvernement d'étudier sérieusement les recommandations du Regroupement et d'y faire suite.

**ADOPTÉE**

**2021-03-43 APPROUVANT LES RAPPORTS DE L'AN 3 ET 4 DES OBJECTIFS DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE EN MATIÈRE INCENDIE DE LA MRC DE LA MATANIE**

IL EST PROPOSÉ PAR : SERGE LEBLANC

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

**QUE** le Conseil municipal de Grosses-Roches approuve les rapports de l'an 3 et 4 des objectifs du schéma de couverture de risque en matière incendie de la MRC de La Matanie.

**ADOPTÉE**

**Suivi du pont sur les terres publiques**

Le Conseil municipal demande à la directrice générale de s'informer auprès de la MRC s'il y avait la possibilité de faire un projet pour la réfection dudit pont dans un programme quelconque considérant que ce pont est un attrait touristique pour la municipalité, car il est utilisé par les pêcheurs pour se rendre au lac Latour et durant l'hiver par les motoneigistes de Grosses-Roches et d'ailleurs pour se rendre à la piste provinciale.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Début : Fin :

Questions soulevées : Aucune



**2021-03-44 AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE**

IL EST PROPOSÉ PAR : SONIA BÉRUBÉ

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

D'ajourner l'assemblée au lundi le 15 mars 2021 à 19h00, il est 20h10.

**ADOPTÉE**

---

La présidente d'assemblée et mairesse  
Victoire Marin

---

La directrice générale et secrétaire-trésorière  
Linda Imbeault

**Approbation des résolutions**

Je, Victoire Marin, mairesse de la Municipalité de Grosses-Roches, approuve les résolutions votées lors de la séance ordinaire/extraordinaire, du 1<sup>er</sup> mars 2021, tenue par conférence téléphonique à 19 h 30.

En signant ce document, cela équivaut à la signature de chaque résolution votée lors de cette séance, exception faite de la/ou des résolutions suivantes :

\_\_\_\_\_.

---

Victoire Marin, mairesse

Date